

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

en exercice 11
présents 08
votants 08

L'an deux mille vingt-quatre, le **DOUZE AVRIL**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FRAJOU**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain DAVEZAC, Maire de Saint-Frajou
Date de la convocation du Conseil Municipal : 08/04/2024

PRESENTS : Gisèle ALAUX, Francis BAGNERIS, Yves BOURRUST, Alain DAVEZAC, Cécile GARDELLE, Éric GARDELLE, Mélanie ROLLIN, Philippe TESSON

ABSENTS EXCUSES: Jean-Claude BAROUSSE, Karl HAFF, Lionel LOUBENS,

Secrétaire de séance : Cécile GARDELLE

DELIBERATION 05/2024

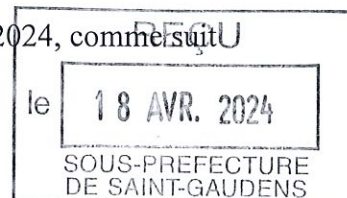
OBJET : Vote du Budget Primitif 2024

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024, comme suit

Dépenses et recettes de fonctionnement : **257 301.04 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **85 378.04 €**



	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	257 301.04	257 301.04
Section d'investissement	85 378.04	85 378.04
TOTAL	342 679.08	342 679.08

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain DAVEZAC

